

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Budget primitif	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet des amendements CS1.2 "création d'un nouveau rapport « présentation comptable du volume des fonds européens dans les politiques publiques régionales »", CS2.2 "création d'un nouveau rapport hors programme, abondement d'une AP de 27 000 000 € et abondement d'une AE de 3 000 000 €", CS4.3 "ajout d'un nouveau rapport « Tarification sociale dans la restauration scolaire des EPLE », CS5.3 "création d'un nouveau rapport intitulé « Tarification sociale dans les transports scolaires »", CS6.4 "création d'un nouveau rapport hors programme et abondement d'une AP de 50 000 000 €.", CS7.4 "création d'un nouveau rapport hors programme et abondement d'une AP de 20 000 000 €", CS7.5 "création d'un nouveau rapport « Inclusion des personnes porteuses de handicap »" et CS7.6 "création d'un nouveau rapport « démocratie territoriale » et dotation d'une AE de 500 000 €" déposés par le groupe SERR.

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Lucie ETONNO, Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Franck NICOLON, Éric THOUZEAU, Frédéric BEATSE, Franck LOUVRIER, Barbara NOURRY, Bruno RETAILLEAU, Laurent GERAULT, François PINTE, Phillipe HENRY, Roch BRANCOUR, Stéphanie HOUËL, Pascal GANNAT, Christelle MORANCAIS, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

au niveau du chapitre le budget primitif pour 2020 équilibré à hauteur de 1 730 930 208 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et 1 180 692 516 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant des dotations de 510 016 474 € d'autorisations de programme et de 975 837 651 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

AUTORISE

la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

AUTORISE

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

AUTORISE

la Présidente à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit 237 128 044 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 20 octobre 2017 ;

AUTORISE

à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;

DONNE

délégation à la Présidente pour conclure toute opération de placements jugée opportune, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, en particulier l'article L1618-1 du Code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 272 : « Dépenses imprévues » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 110 300 000 € de crédits de paiement en investissement et 33 607 062 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 50 950 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement de la CVAE dans le cadre des transferts Loi NOTRe ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 15 886 938 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du fonds de péréquation de la CVAE ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 8 355 299 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre de la Compensation réforme apprentissage ;

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Alain AVELLO

Abstentions : Groupe La Région en Marche

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs